

frairie. M^e Antoine Valensot dit Feuillut, recteur depuis 1744 inclusivement jusqu'en 1748 aussi inclusivement, paraît avoir reçu 814 liv. 10 sols et avoir dépensé 809 liv. 14 sols; il a été débiteur de 4 livres 16 sols qu'il a payé et cette somme a été employée à payer partie du coffre comme il paraît par les quittances.

1753

Curé : J.-B. Ranchon.

Vicaire : Joseph-Marie Septaube.

1^{er} Luminier : André Desauges.

2^{me} id. Jacques Petel.

Porteur du plat pour les âmes du purgatoire : M^e Joug, père.

1^{er} Courrier du Saint Sacrement : Jean Dupin.

2^{me} id. id. Michel Deffarges,
devenu 1^{er} courrier.

M. le comte de Pingon (7) est en possession de la manse de Saint-Cyr depuis le 3 juin 1753. Les habitants l'ont reçu selon ses souhaits, presque toute la jeunesse était armée de fusils : sa générosité, sa douceur ont raffroidy (?) un chacun. Dans l'année 1753 le sieur curé n'a pu faire reboiser la sacristie, il y a fait faire seulement les deux armoires qui sont à côté de la crédence; il a fait faire et poser le coffre-fort, la fontaine et le confessionnal, le buffet sous la 2^{me} fenêtre et partie du pavé. Les Luminiers André Desauges et Jacques Petel disputèrent la cire des bourgeois

(7) Saint-Cyr était une dépendance du chapitre de Lyon, dont les chanoines avaient le titre de comte.